

N° 107 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-3-2008

« À mauvais jeu, bonne mine. » (Proverbe français.) Dernier numéro paru : 1^{er}-1-2008 (19^e année.)

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Le barbouilleur François Vaillant refuse de donner son ADN et échappe de peu à la garde à vue (début 2008)

En 2006, François Vaillant, membre du Collectif des déboulonneurs et rédacteur en chef d'*Alternatives non-violentes*, barbouille à visage découvert des panneaux publicitaires à Rouen. Mai 2007 : procès. Juin : condamné à 1 euro d'amende. Mi-janvier 2008 : à la suite de cette condamnation, la police le convoque pour le 23, pour prélever son acide désoxyribonucléique (ADN). Il répond qu'il ne se rendra pas à cette convocation (risquant de ce fait 1 an de prison et 15 000 euros d'amende) : il considère en effet qu'un barbouilleur antipublicitaire non-violent n'a pas à être traité comme un criminel, un violeur ou un tortionnaire. Le 24, dans *Paris Normandie*, FV estime « qu'il s'agit d'une atteinte aux libertés et que la généralisation des prélèvements ADN est un phénomène inquiétant ». Le 11 février au soir, il se rend à une seconde convocation de la police. Il refuse de nouveau de donner son ADN et montre la coupure de presse. Le capitaine lui annonce qu'il va être mis en garde à vue toute la nuit et passera le lendemain en comparution immédiate. FV déclare se tenir à sa disposition, instaure avec lui un dialogue courtois, et lui raconte son engagement antipublicitaire et son procès. Le capitaine téléphone au parquet. Finalement, FV repart après avoir signé une déposition dans laquelle il déplore que la police française soit obligée de recourir à des méthodes dignes d'autres régimes politiques... et il déclare qu'il ne se soustraira pas à un second procès, souhaitant s'expliquer devant la justice. L'affaire devrait suivre son cours. (*Alternatives non-violentes* : Centre 308, 82, rue Jeanne-d'Arc, 76000 Rouen.)

II ■ Alexandre Baret poursuivi par la SNCF pour avoir apposé un autocollant antipublicitaire (février 2008)

Le 8 octobre 2007, en région parisienne, Alexandre Baret appose un autocollant antipublicitaire sur la portière d'une voiture du Réseau express régional (RER). Pris sur le fait, il se voit dresser procès-verbal. Le 16 novembre, il écrit au procureur de la République et à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), avec copie à plusieurs associations antipublicitaires ou d'usagers des transports, pour contester l'avis d'infraction qui lui a été remis : « Je revendique la légitimité de mon acte et j'invoque la désobéissance civique, l'ultime recours et la légitime réponse (...) Cet acte non dégradant est un geste symbolique face à l'agression publicitaire qu'organisent massivement la SNCF et sa régie France Rail Publicité. » Le 21 février 2008, la direction juridique de la SNCF lui répond qu'à titre exceptionnel elle limite son amende à 45 euros et lui commande de payer avant le 31 mars, sous peine de transmettre le procès-verbal aux autorités judiciaires. A. Baret a décidé de ne pas payer et de transformer le procès qui pourrait lui être fait en procès de la SNCF et de ses pratiques publicitaires (privatisation de l'espace public, confiscation de l'espace visuel et mental). Pour manifester sa solidarité auprès de l'intéressé, s'adresser au *Publiphobe*.

III ■ Mairie de Paris et révision du règlement de publicité : le projet voté fin 2007 bloqué par les afficheurs

Le projet de nouveau règlement local de publicité (RLP), adopté par le Conseil de Paris le 18 décembre 2007, au bout de six ans de travail (LP 76, 82, 84, 88, 92, 103 à 106), a été bloqué trois jours après, soit le 21 décembre. Les afficheurs ont en effet trouvé un vice de forme dans l'élaboration du projet : le préfet de Paris s'étant indûment substitué au préfet de police lors de la réunion de la commission des sites qui avait validé le projet, ils ont obtenu du tribunal administratif un référé interdisant au maire de Paris de signer l'arrêté d'application du nouveau RLP (cette signature aurait dû intervenir début janvier 2008).

IV ■ La Barbe ! (Nouvelle association antipublicitaire, créée début 2008)

Une nouvelle association antipublicitaire a été déclarée le 14 janvier 2008 : « La Barbe ! » (*Journal officiel*, 16-2-2008). Adresse : La Barbe !, CDD, 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris. Président : Alexandre Baret ; trésorier : Nicolas Hervé. Objet : « Promouvoir la réflexion sur les méfaits du système publicitaire, et rechercher des solutions de remplacement à celui-ci ».

V ■ Deux recouvrements dans l'Ouest (février 2008)

Deux recouvrements de panneaux publicitaires ont été exécutés en février 2008 par une vingtaine de militants : à Nantes le 9, au Mans le 23. Parmi les revendications mises en avant : la réduction des affiches publicitaires au format 50 x 70 cm. Photos bientôt consultables sur le site internet : <http://antipub.12h60.com>. (Contact : antipub72@no-log.org.)

VI ■ Les actions du Collectif des déboulonneurs : l'avant-garde barbouilleuse tient le coup

Le Collectif des déboulonneurs, né à Paris et entré en action fin novembre 2005 (LP 91...), a de nouveau barbouillé, fin janvier et fin février. Extension au niveau national en cours. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyen d'action : désobéissance civile non-violente en légitime réponse.

Janvier 2008. Le 26, à 16 h, à **Amiens** (rue des Trois-Cailloux), 10 obstacles urbains de l'affich. JCDecaux ont été recouverts puis barbouillés par 20 militants avec la participation de 30 passants. Accordéon. Projection de films sur un drap, pl. Gambetta. Reportage sur France 3 le soir même à 19 h ; art. dans *Le Courrier picard* du 26 et du 27, et dans *L'Union* du 30. Le 23, à 18 h, à **Lille** (Porte des Postes, et angle rue P.-Lafargue et rue des Postes), 2 panneaux des affich. CBS et Avenir ont été barbouillés par 1 militant, devant 40 pers., dont 6 polic. et 7 journal. Interprétation du *Barbouilleur* (sur l'air du *Déserteur* de Boris Vian). Le militant a passé une heure au commissariat central. Art. avec photo dans *La Voix du Nord* du 24 et du 27 ; reportages, le 24, sur le site « Lille 43 000 » et le 15 févr. sur France Inter. Le 27, à 11 h, à **Lyon** (près de la pl. Wilson, à Villeurbanne), 1 panneau de l'affich. Avenir a été barbouillé par 2 militants, devant 20 pers. Lecture d'une lettre ouverte aux politiques locaux. Art. avec photo dans *Métro* du 28. Le 26, à 15 h, à **Paris** (100, Champs-Élysées), 5 panneaux de l'affich. Avenir (JCDecaux) ont été barbouillés par 8 militants, devant 80 pers. (sans compter les passants), dont 30 polic., 10 photogr., 7 journalistes (Canal Plus...). Six militants ont été interpellés, mais 2 seulement, conduits au poste (206, r. du Fg-Saint-Honoré) où ils ont passé deux heures. Reportages sur France Info, le 26, France 3, le 26 à 19 h ; échos sur France Inter, le 27 à 12 h, sur Radio-France Berri-Sud, le 28 à 8 h ; brève dans *Le Parisien* du 27 ; art. avec photos dans *Direct Matin Plus*, *L'Humanité*, *Métro* du 28.

Février. Le 23, à 10 h, à **Évreux** (pl. Clemenceau et autour), 8 panneaux de l'affich. Clear Channel et une aubette ont été soit barbouillés, soit recouverts par 14 militants, devant la foule du marché. Relevé d'identités par 6 polic. Art. avec photo dans *Eure*

Infos du 27 et *Paris-Normandie* du 28. Le 24, à 11 h, à **Lille** (marché de Wazemmes), 1 obstacle urbain de l'affich. CBS a été protégé des barbouilleurs par 10 polic., devant 100 pers. Art. dans *Nord Éclair* et *La Voix du Nord* du 26. Le 23, à 17 h, à **Lyon** (angle quai des Célestins/pont Bonaparte), 1 panneau de l'affich. JCDecaux a été bâché par 2 militants, devant 50 pers. Concours de slogans à bomber sur la bache. Musique. Le 23, à 15 h, à **Paris** (pl. de la Porte-de-Versailles, devant le Parc des expositions), 1 panneau de l'affich. Avenir a été barbouillé par 5 militants, devant 70 pers., dont 20 polic. et 2 journal. Lecture d'une lettre du philosophe Edgar Morin (V. XII). Discours du candidat Vert de l'arrondissement aux élections municipales. Cinq accordéons et un violon. Les 5 barbouilleurs ont passé deux heures au commissariat (250, r. de Vaugirard). Brève dans *Le Parisien* du 24. (Collectif des déboulonneurs : 24, r. Louis-Blanc, 75010 Paris ; www.deboulonneurs.org.)

VII ■ Procès des déboulonneurs de Paris : soutien du philosophe Edgar Morin (6 février 2008)

Les sept barbouilleurs parisiens du Collectif des déboulonneurs (A. Baret, Y. Gradis, Y. Le Breton, C. Ramboz, L. de Soras, D. Sterboul et J.-M. Vourgère) qui étaient passés en correctionnelle en janvier 2007 et avaient été condamnés, en mars, à 1 euro d'amende (V. XII), sont repassés en procès le 6 février 2008, le parquet ayant fait appel de cette décision (LP 101). Deux heures avant, le philosophe Edgar Morin avait écrit une lettre à la 12^e cour d'appel, en soutien au collectif (V. XII).

Les prévenus, soutenus par 80 personnes parfaitement silencieuses, dont 50 debout, et affrontant une cour ouverte et détendue (juge : Pierre Darbeda ; procureur : Alain Albert), s'expriment avec assurance et sensibilité, parlant haut pour que tout le monde entende, y compris l'envoyé de l'Agence France-Presse. (YG dédie sa défense à Arles, où l'on ne peut entrer sans recevoir une giclée de publicité ; évoque les « étrons » que sont souvent les panneaux publicitaires ; absout afficheurs et pouvoirs publics, et incrimine le mutisme de la population ; évoque la légitime réponse ; étale ses « décorations » de barbouilleur [37 actions, 23 conduites au poste] ; et propose un « marché » à la cour : « Si vous nous relaxez tous les sept, je cesserai de barbouiller... pendant un an » [V. XII].) Après les témoins (Isabelle Darnis, diététicienne spécialisée dans l'obésité infantile, et Charlotte Nenner, conseillère de Paris), les avocats (Aïcha Condé puis François Roux, qui lit un extrait de la lettre d'Edgar Morin avant de la glisser dans le dossier destiné au juge). Quand le procureur demande aux prévenus s'ils accepteraient de faire des travaux d'intérêt général, tous refusent (YG déclare que, barbouilleur bénévole, il n'aurait pas le temps de faire, en plus, des TIG) ; des amendes de 45 à 300 euros sont donc requises. Le juge redonnant la parole aux prévenus à la fin, YG évoque le fait qu'il affirme habituellement aux policiers qui l'interrogent qu'il pourrait bien mériter la Légion d'honneur ; et ajoute qu'un jour les juges les remercieront, lui et ses compagnons, d'avoir fait ce qu'ils ont fait. Le jugement est mis en délibéré jusqu'au 5 mars.

VIII ■ Nouveaux procès en vue pour les déboulonneurs : Amiens (20 mars 2008) et Paris (21 mars 2008)

Après Alès, Lyon, Montpellier, Paris et Rouen, c'est au tour d'Amiens d'affronter la justice, le 20 mars (deux barbouilleurs auront pour témoins : le Pr Claude Got, spécialiste de la santé publique, Thomas Guéret, président de Résistance à l'agression publicitaire, et un membre du Comité contre le publisexisme), puis, à nouveau, de Paris, le 21 mars (trois barbouilleurs) [V. XI].

IX ■ Paysages de France libère Mazamet, Aussillon... (Tarn)

En juin 2006, Paysages de France adresse une demande amiable à l'afficheur Avenir, lui demandant de démonter cinq panneaux publicitaires installés illégalement dans le Haut-Languedoc. Aucune réponse. En avril 2007, l'association saisit le tribunal de Neuilly-sur-Seine pour demander 4 000 euros en réparation du préjudice. Les panneaux seront démontés ultérieurement. En juillet, Paysages de France rappelle à Avenir qu'elle n'a jamais répondu à sa lettre de 2006 et renouvelle « très officiellement » sa demande. En octobre, l'afficheur affirme auprès du juge de Neuilly que la pose et le maintien de ses panneaux n'ont pu « porter une atteinte grave au site », eu égard à leurs lieux d'implantation « dans des contextes bâtis denses, dont la qualité par ailleurs n'est pas démontrée », et lui demande de condamner l'association à lui payer 1 500 euros. Le 9 janvier 2008, le tribunal juge que « l'agression visuelle dont les panneaux étaient la source résulte de la simple comparaison des photographies avant et après l'enlèvement ». Avenir est condamnée à payer 3 000 euros à l'association. (Adresse : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble.)

X ■ Ovation muette pour Pierre-Jean Delahousse

Lors de son assemblée générale du 9 février 2008, l'association Paysages de France a changé de président. Pierre-Jean Delahousse, président-fondateur depuis seize ans, a laissé la place à Michel Blain. Tout en souhaitant à celui-ci un mandat aussi dynamique que son caractère peut le laisser prévoir, rendons hommage à P.-J. Delahousse, bête noire des afficheurs français, qui, fort heureusement, continuera de sévir à l'ombre du conseil d'administration. Par son travail accompli toutes ces années, il mériterait d'entrer au Panthéon après que le fameux « Aux grands hommes la patrie reconnaissante » du fronton y aurait été remplacé par « Au grand militant les paysages reconnaissants ».

XI ■ Agenda

5 mars 2008, Paris : jugement du procès en appel de 7 barbouilleurs du 6 février ; Palais de justice, 12^e chambre de la cour d'appel, à 13 h 30.

14 mars, Paris : conf.-débat sur la publicité, avec Y. Gradis, au 37, rue Tournefort, de 17 h 30 à 19 h 30 (accueil à 17 h 15).

18 mars, Amiens : débat du Collectif des déboulonneurs, au lycée Robert-de-Luzarches (accès 4, r. Le Mongnier), à 20 h.

18 mars, Paris : action de rue de Résistance à l'agression publicitaire, 18 h (renseignements : 01 43 28 39 21).

20 mars, Amiens : procès du Collectif des déboulonneurs, au TGI (14, r. R.-de-Luzarches) à 9 h ; rassemblement à 8 h, pl. du Palais-de-Justice.

21 mars, Paris : 2^e procès parisien du Collectif des déboulonneurs (3 barbouilleurs) ; Palais de justice, 13^e chambre du TGI, à 9 h.

Fin mars, Paris : barbouillage du Collectif des déboulonneurs (renseignements : contact@deboulonneurs.org).

5 avril, Paris : assemblée générale (publique) de Résistance à l'agression publicitaire, de 10 h à 13 h (renseignements : 01 43 28 39 21).

9 avril, Lyon : procès en appel du Collectif des déboulonneurs (2 barbouilleurs jugés en 2007) [deboulonneurslyon@no-log.org].

XII ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 106 numéros parus (12 euros, port et enveloppe compris).

- Jugement du 9 mars 2007 (procès des sept barbouilleurs du Collectif des déboulonneurs de Paris) [10 pages, prévoir grande enveloppe !].

- Lettre d'Edgar Morin du 6 février 2008 à la cour d'appel de Paris en soutien au Collectif des déboulonneurs (3 pages).

- « Je dédie ma défense à Arles... » (plaidoirie d'Y. Gradis à son procès du 6 février 2008).

XIII ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 6 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 107 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tph. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)